

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—
BUREAU A MONCTON.

*M. EMMERSON demande :

1. Est-ce qu'il y a eu deux séries de soumissions demandées par le département des Chemins de fer et Canaux pour la fourniture et l'installation d'un appareil de chauffage et d'un appareil de ventilation dans l'aile nouvelle de l'édifice des bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B.? Dans l'affirmative, à quelles dates respectives ces soumissions devaient-elles être reçues?
2. Quels sont les soumissionnaires qui ont répondu à la première demande, et quel était le chiffre de chaque soumission?
3. A-t-on accepté la plus basse ou l'une quelconque des soumissions? Si non, pour quelle raison?
4. La " Sumner Company ", de Moncton, a-t-elle soumissionné à cette occasion, et quel était le chiffre de sa soumission?
5. Un protêt a-t-il été reçu venant de ladite compagnie à l'encontre de l'acceptation de quelque soumission que ce fût? S'il en est ainsi, quelles raisons ont été données à l'appui de ce protêt?
6. S'il y a eu une objection de la nature susdite, ou si quelque communication a été reçue, est-ce par télégramme ou par lettre?
7. Quels particuliers, firmes ou corporations ont soumissionné lors de la deuxième demande de soumissions, et quels étaient les chiffres des soumissions de la seconde série?
8. Quelle soumission a été acceptée, et quel en était le chiffre?
9. Un contrat a-t-il été passé avec le soumissionnaire au plus bas prix, et quel a été le chiffre du contrat?
10. Le contrat a-t-il été exécuté, et des réclamations pour ouvrages additionnels ont-elles été produites? Si oui, quel était le chiffre de telles réclamations?

11. Des sommes ont-elles été payées en solde de telles réclamations? Dans l'affirmative, quel en est le montant total?

M. COCHRANE:

1. Des soumissions ont été demandées pour un appareil de chauffage et de ventilation combinés, et son installation dans la nouvelle aile des bureaux du chemin de fer à Moncton. Les soumissions ont été demandées le 6 octobre, recevables à Ottawa le 25 octobre 1911.
 2. Voyez le tableau ci-annexé.
 3. Aucune soumission n'a été acceptée. Pas deux soumissions n'offraient le même système, et l'on a jugé à propos de ne faire poser qu'un appareil de chauffage à eau chaude.
 4. Oui. Réponse par n° 2.
 5. Non.
 6. Non.
 - 7.
- | | |
|--|----------|
| The Garth Co., Montréal.. . . . | \$ 8,800 |
| James Ballantyne, Montréal.. . . . | 8,000 |
| T. Lessard & Sons, Ltd., Montréal | 7,000 |
| Sumner & Co., Moncton (U.-B.).. . . | 5,899 |
| P. Campbell & Co., Saint-Jean.. . . | 6,687 |
| Thompson & Sutherland, Ltd., New-Glasgow.. | 6,975 |
| Rhodes, Curry & Co., Amherst.. . . | 7,775 |
| 8. | |
| Summer & Co., Moncton (N.-B.) .. | \$ 5,899 |
9. Un contrat a été préparé et une copie en a été envoyée à Somner & Cie pour exécution.
 10. Les travaux sont en marche.
 11. Non.